

___Les intervenants___

Nils Christie, professeur de criminologie à la faculté de droit de l'université d'Oslo, visiting professor à Berkeley, à Jérusalem et à Oxford ;

Auteur de *l'Industrie de la punition*, édition Autrement Frontières, janvier 2003 ;

Jean-Claude Boual, co-animateur du Comité européen de liaison sur les services d'intérêt général (CELSIG) ;

Auteur, avec Pierre Bauby, des *Services publics au défi de l'Europe*, Editions ouvrières, Paris, 1993 ;

Pour une citoyenneté européenne, quels services publics ? éditions de l'Atelier, Paris, 1994 ;

Jacques Capdevielle, professeur à Sciences-Po Paris, directeur de recherche au Centre d'étude de la vie politique française (CEVIPOF) ;

Auteur de *Modernité du corporatisme*, presse de Sciences-Po, Paris, 2001 ;

Bruno Marcus, ex-président du Syndicat des avocats de France.

Syndicat de la magistrature

Les marchands de justice



Colloque : 28 novembre 14 h 30-19 h
nouveau palais de justice de Nîmes
B^d des Arènes

Les marchands de justice

Lorsque la Constitution française confie comme mission à l'autorité judiciaire la garantie des libertés c'est pour signifier qu'elle place au centre des préoccupations de l'Etat le bien-être des individus, des citoyens.

Comprendre pour juger est une nécessité à laquelle doit s'astreindre tout magistrat pour concevoir ses décisions. Trancher un litige impose au juge de s'entourer d'avis psychiatrique, psychologique et de réfléchir à l'incidence humaine, sociologique et économique de ses décisions.

Aujourd'hui, pourtant, sous le coup d'un double étau, celui de la mondialisation de l'économie et celui de règles internes telles que la LOLF (loi organique relative aux lois de finances), le magistrat se voit assigner une autre mission : gérer pour produire.

Petit à petit, la justice pénètre dans « l'horreur économique ». Sous le coup d'une véritable révolution néolibérale, les missions régaliennes de l'Etat sont déconstruites ou externalisées.

Des sociétés privées revendiquent des marchés qui sont traditionnellement des tâches étatiques et proposent de se substituer aux

services publics (transport des détenus, prisons privées, suivi des condamnés par bracelet électronique...)

« L'industrie de la punition », qui a d'abord fait son apparition aux Etats-Unis, vise à s'étendre sur l'ensemble du globe grâce, notamment, à la mondialisation de l'économie mais aussi par l'intermédiaire d'accords de l'OMC sur les services. Au niveau européen la même déconstruction s'opère insidieusement.

S'agissant du cadre français, sous couvert de la LOLF, qui entend permettre au Parlement un meilleur contrôle de l'emploi et de l'affectation des fonds publics, le législateur a entendu transformer « la fonction publique de moyens en une fonction publique de résultats ».

Le gouvernement actuel décline ce texte en multipliant les outils de contrôle et les outils gestionnaires (éthique, contrats d'objectifs, primes de rendement...) dans le cadre de chaque secteur avec diverses spécificités pour chaque ministère.

Ce sont toutes ces mutations ces questionnements qui seront abordés au cours du colloque afin de comprendre pour résister.